

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS
concernant
LE BUDGET 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués/es,

Lors de sa séance du 28 juin 2019, le Comité de direction (CoDir) de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois a adopté un projet de budget pour l'année 2020.

◆◆◆◆◆

Préambule

Le présent budget a été établi en respect des articles 37, 38 et 39 des statuts.

Selon l'article 37 des statuts, la répartition des charges entre les communes se fait comme suit : la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du fonctionnement du SDIS régional, à raison d'un forfait de base de CHF 10 par habitant (contribution spéciale). Le solde du coût effectif de fonctionnement sera facturé à toutes les communes signataires, y compris à la Ville d'Yverdon-les-Bains, selon les bases de répartition suivantes : pour le 90% du montant, au prorata du nombre d'habitants ; pour le 10%, au prorata de la valeur du patrimoine immobilier de chaque commune membre de l'association.

Caractéristiques du budget 2020

Voir annexe A.

Conclusion

En résumé, le budget 2020 a été élaboré avec le souci permanent de réduire au maximum les coûts de fonctionnement sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la région.

Toutes les pièces justificatives sont à la disposition de la Commission de gestion pour l'exécution de son mandat.

◆◆◆◆◆

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués/es, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2020, en votant le texte ci-après :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS

sur proposition de son comité de direction

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le budget de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est arrêté comme suit pour l'année 2020.

	Mouvement financier
Charges	CHF 3'557'700.00
Recettes	CHF 922'100.00
Contribution spéciale Yverdon	CHF 302'110.00
Résultat (à financer selon clé de répartition statutaire)	CHF 2'333'490.00

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Vice-Président :



Hervé Kemmling

La Secrétaire :



Barbara Giroud

Annexes :

- A. Etablissement du budget 2020
 1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
 2. Calcul de la péréquation financière

BUDGETO '20

ÉTABLISSEMENT DU BUDGET 2020

Date : 22.08.2019

Auteurs: EST/HKE

Ce document détaille la proposition de budget validée par le CoDir en sa séance du 28.06.2019. Elle prend ses bases sur la proposition de budget établie par l'État-major en date du 17.06.2019.

1. ANALYSE GLOBALE

L'élaboration du budget 2020 présente une très légère diminution des charges de 1% (CHF36'850) combinée à une baisse significative des recettes (CHF 317'600), résultant en une augmentation nette du coût net de la région à charge des communes membres (CHF 280'720), soit 13.7% par rapport à 2019. En conséquence, le coût moyen par habitant augmente aussi de 13%.

Le tableau ci-dessous résume les chiffres globaux du budget 2020, en relation avec les années 2018 et 2019.

	2018		2019	2020	Écart
	Budget	Comptes	Budget	Budget	
Total des charges	3'081'600	3'115'899	3'594'550	3'557'700	-36'850
Total des recettes	796'300	1'047'546	1'239'700	922'100	-317'600
Contribution spéciale Yverdon-les-Bains	295'700	295'700	302'080	302'110	30
Coût net de la région	1'989'600	1'772'653	2'052'770	2'333'490	280'720

Les éléments suivants constituent les grandes différences avec le budget 2019 :

- Le renforcement du personnel du SDIS en général et l'augmentation de la proportion de personnel au DPS engendre une certaine augmentation des soldes, accentuée par l'arrivée de trois nouveaux véhicules et du déménagement lié à l'extension de la caserne G1.
- Le montant dévolu aux indemnités a été revu à la baisse en tenant compte des cumuls de fonction qui n'engendrent pas de cumul d'indemnités et de remboursement de frais.
- Les frais de formation ont été revus à la baisse après le rattrapage effectué en 2019 concernant le cursus de formation cantonale.
- Aucun engagement de nouveau personnel permanent n'a été approuvé.
- La prise de possession de l'extension de la caserne d'Yverdon-les-Bains (G1) engendre une augmentation importante des frais de location ainsi que, dans une moindre mesure, le fond de

réserve, les charges, assurance, conciergerie, l'électricité et le chauffage liés au bâtiment ainsi que les achats de mobilier et matériel. Un chapitre particulier est dédié à l'extension G1.

- Le fait qu'une partie de l'extension G1 soit loué à Police Nord vaudois (PNV) pour leur service de signalisation avec de nouveaux produits de location.
- La reprise des locaux actuels PNV pour le compte du SDIS, avec une perte de produits de location.
- La suppression de la section DAP Z1 Chavannes-le-Chêne.
- Seules des dépenses d'exploitation ont été prévues concernant les véhicules.
- La mise en attente du corps des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) du SDIS qui ne verra vraisemblablement pas le jour avant 2021.

Le tableau des crédits des heures d'utilisation particulière de SP pour 2020, calculée selon la clé de répartition décrite dans la *Directive du CoDir Utilisation particulière des sapeurs-pompiers* est présenté dans l'annexe 1.

2. COMPARAISON 2018 – 2019 – 2020

No	Position budgétaire selon Abacus	2018		2019	2020	Écart
		Budget	Comptes	Budget	Budget	
300100	Rétributions des autorités	21'500	17'671	21'000	17'500	-3'500
301200	Salaires personnel occasionnel	5'000	4'003	6'500	5'500	-1'000
301300	Soldes	636'900	726'611	693'450	716'550	23'100
303000	AVS-AI-APG-AC	53'000	64'617	65'000	61'000	-4'000
305000	Assurances accidents personnel	1'300	1'231	1'300	1'400	100
306000	Indemnisation et remboursement de frais	320'100	299'488	320'100	308'200	-11'900
309100	Frais de formation	82'300	97'855	126'000	111'000	-15'000
309900	Frais divers du personnel	50'500	63'638	49'000	49'000	0
310900	Frais administratifs divers	38'500	35'895	36'100	30'500	-5'600
311100	Achats de mobilier, de machines et de logiciels	21'000	25'282	30'000	76'250	46'250
311400	Achats de matériel et machines	40'600	48'870	48'200	70'500	22'300
311500	Achats de véhicules	0	12'153	300'000	7'000	-293'000
311600	Achats habits et équipements	20'500	28'387	28'500	22'000	-6'500
312300	Électricité	19'100	15'940	18'800	28'400	9'600
312400	Achats et consommation de combustible	20'000	20'329	21'000	33'000	12'000
313300	Achats de produits de nettoyage et désinfection	9'000	6'808	8'000	9'000	1'000
313700	Appareils et matériels destinés à la revente	6'000	12'990	2'000	2'000	0
314100	Charges d'entretien des bâtiments	92'500	16'155	97'500	87'000	-10'500
315500	Entretien véhicules et matériel	66'000	70'168	87'500	74'000	-13'500
315600	Entretien d'équipement et de matériel spécialisés	5'000	2'669	4'500	3'000	-1'500
316100	Loyers et locations	381'100	547'699	381'100	551'300	170'200
317000	Frais de réception et de manifestation	5'000	0	5'000	8'000	3'000
318100	Frais de ports et compte postal	7'900	5'474	8'500	8'000	-500
318200	Frais de téléphones et radios	12'500	9'810	13'200	12'300	-900
318300	Frais comptes bancaires et postaux	100	89	100	100	0
318500	Honoraires, frais d'expertises et cachets	10'000	8'188	5'000	5'000	0
318600	Assurances	22'600	16'356	21'300	27'700	6'400
318900	Prestations diverses de tiers	31'000	29'345	31'000	39'000	8'000
330100	Perte sur débiteurs	0	8'237	5'000	3'000	-2'000
352100	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	942'600	960'352	972'400	1'000'500	28'100
365101	Jeunes sapeurs-pompiers	0	0	27'500	0	-27'500
381400	Attributions au fonds de réserve	160'000	100'000	160'000	190'000	30'000
422100	Intérêts compte postal	0	-315	0	0	0
427100	Produits des locations	-17'900	0	-17'900	-59'300	-41'400
431900	Encaissement frais de rappels	0	-11'585	0	0	0
435600	Facturation de services à des tiers	-280'000	-501'782	-350'000	-350'000	0
435900	Ventes et prestations diverses	-3'200	12'748	-1'200	-1'200	0
436201	Récupération ADB	0	2'147	0	0	0
452100	Participations des communes	-2'285'300	-2'190'264	-2'354'850	-2'635'600	-280'750
465100	Participation financière ECA	-495'200	-537'471	-514'600	-511'600	3'000
465902	Cotisations jeunes sapeurs-pompiers	0	0	-6'000	0	6'000
480900	Prélèvements sur débiteurs douteux	0	0	-50'000	0	50'000
481400	Prélèvement au fond de réserve	0	0	-300'000	0	300'000
	TOTAL DES CHARGES	3'081'600	3'256'310	3'594'550	3'557'700	-36'850
	TOTAL DES RECETTES	796'300	1'061'964	1'239'700	922'100	-317'600

3. POSITIONS PRÉSENTANT UNE VARIATION SIGNIFICATIVE¹

300100 Rétributions des autorités

- CHF 3'500

Le montant total a été revu à la baisse en fonction des dépenses effectives des dernières années, ce qui permet une économie de près de 17%. Les indemnités sont toutefois dépendantes du nombre d'assemblées du Conseil intercommunal et de préavis produits durant l'année.

301300 Soldes

+ CHF 23'100

L'augmentation de 3.3% de cette position est quasiment entièrement imputable aux soldes liées à la formation. Ceci est expliqué par le recrutement important effectué fin 2018, i.e. 28 personnes qui vont poursuivre leur formation en 2020, à l'intensification de la formation des cadres ainsi qu'à la formation engendrée par l'arrivée de trois nouveaux véhicules et l'exploitation du nouveau véhicule de commandement. En outre, les soldes pour concours et celles pour activités de représentation ont été ajustées afin de refléter les tendances des deux dernières années. Finalement, un montant a aussi été prévu pour l'inauguration de l'extension de la caserne G1.

306000 Indemnisation et remboursement de frais

- CHF 11'900

La diminution de 3.7% est principalement due à l'affinage du calcul des montants afin de tenir compte des cumuls de fonction n'engendrant pas un cumul d'indemnité ou de remboursement, des fonctions toujours vacantes ainsi que de la suppression de la section DAP Z1. En outre, 2020 comporte un jour férié de moins que 2019, réduisant ainsi légèrement les indemnités de permanence.

309100 Frais de formation

- CHF 15'000

Cette position avait été largement augmentée (53%) en 2019 afin de rattraper le retard accumulé dans le cursus de formation cantonale. Ceci a permis de partiellement combler le retard, mais un effort doit être encore poursuivi en 2020. Ainsi, la position est diminuée de 11.9% par un nombre de jours planifiés réduit à 266.5 au lieu des 333.5 jours budgétés en 2019.

Pour rappel, les cours cantonaux standards sont remboursés à raison de CHF 100 par jour et par sapeur (sous la position 465100 *Participation financière ECA*). En outre, dans un souci de simplification et du fait que le programme des cours 2020 n'est pas disponible au moment de la rédaction du budget, les cours ABC, OFSI et pionniers, remboursés à raison de CHF 240 par jour et par sapeur, ne sont comptabilisés qu'à raison de CHF 20 par jour. Ainsi, seule une réserve de CHF 1'800 pour 90 jours est prévue en 2020.

Finalement, plusieurs formations internationales sont prévues en 2020, dont notamment la participation à INTERSCHUTZ et au Weber Rescue Day (sur le thème de la désincarcération). Finalement, la formation initiale de grutier, nécessaire pour opérer la grue du nouveau véhicule matériel, constitue une part non-négligeable de cette position.

310900 Frais administratifs divers

- CHF 5'600

La diminution de 15.5% est liée à une meilleure maîtrise des frais de matériel de bureau, de photocopies et d'imprimeur.

¹ Seules les positions présentant une variation de plus de CHF 2'000 et de plus de 10% ou de plus de CHF 10'000 sont adressées.

311100 Achats de mobilier, de machines et de logiciels**+ CHF 46'250**

L'augmentation importante de cette position (+ 154%) est due à quatre éléments :

- L'équipement (tables, chaises, beamers, écrans) des salles de théorie de l'extension de la caserne G1 qui sont livrées vides de tout mobilier (CHF 45'000).
- Le remplacement des chaises de la salle de théorie et de la cafétéria de la caserne G1 (CHF 10'000). Ce remplacement, attendu de longue date, aurait dû être idéalement budgété en 2019, mais la perspective d'une acquisition combinée avec celle du mobilier de l'extension permet de négocier des meilleures conditions.
- La nouvelle convention demandée par la ville d'Yverdon-les-Bains pour participer au financement du géoportail du SDIS (CHF 3'000).
- La location des logiciels FileCloud (permettant l'accès aux données informatiques au personnel volontaire) et WeDo (gestion des tâches du SDIS) acquis fin 2018 (CHF 4'750).

Il convient de noter qu'un effort a été consenti sur le reste du matériel informatique pour limiter au maximum l'augmentation de cette position budgétaire.

311400 Achats de matériel et machines**+ CHF 22'300**

Si la quasi-majorité des éléments de cette position sont stables d'année en année, plusieurs achats uniques viennent augmenter cette position de 46%, à savoir :

- un gerbeur électrique pour l'extension de la caserne G1
- le remplacement de la machine à graver les plaquettes
- un aspirateur centralisé destiné au tunnel de rétablissement de l'extension de la caserne G1 afin de pouvoir rétablir correctement les véhicules d'intervention
- l'acquisition de défibrillateurs en libre-accès pour les quatre casernes DPS selon un concept adopté par l'État-major.

Un effort a été consenti concernant le reste du matériel afin de limiter l'augmentation de cette position budgétaire.

311500 Achats de véhicules**- CHF 293'000**

Aucun achat majeur de véhicules n'est prévu pour 2020. Toutefois, il convient de planifier le remplacement des deux vélos de la caserne G1, utilisés régulièrement pour les petits déplacements en ville et arrivant en fin de vie. L'acquisition de modèles électriques permettra d'atteindre des distances plus importantes tout en restant compatibles avec les astreintes de permanence.

311600 Achats habits et équipements**- CHF 6'500**

Aucun achat conséquent particulier n'est prévu en 2020, permettant ainsi de réduire cette position budgétaire de 23% en ne conservant que les éléments de renouvellement.

312300 Électricité**+ CHF 9'600**

L'augmentation de cette position budgétaire est uniquement due aux nouveaux frais liés à la reprise des locaux actuels de PNV dans la caserne G1 et à l'extension de la caserne G1. Concernant cette dernière, il s'agit d'une estimation relativement vague.

312400 Achats et consommation de combustible**+ CHF 12'000**

Il convient de préciser qu'au moment de la préparation de ce budget, la convention avec le Service des énergies de la ville d'Yverdon-les-Bains concernant la facturation du chauffage de la caserne G1 n'est toujours pas connue. Dès lors, les frais relèvent d'une estimation basée sur l'expérience des dernières années. L'extension de la caserne G1 fera aussi l'objet d'une facturation du chauffage qui a été estimée grossièrement sur la base de la caserne actuelle au pro rata des volumes.

314100 Charges d'entretien des bâtiments**- CHF 10'500**

Malgré l'intégration des charges liées à l'extension de la caserne G1, cette position budgétaire a pu être réduite de 11%. Les dépenses uniques budgétées en 2019 constituaient quasiment la moitié de la position. En 2020, ces dépenses uniques sont limitées à la construction d'une galerie dans l'extension de la caserne G1 et à des aménagements particuliers de la caserne C1 en vue de son extension en 2021. Cet effort permet de largement compenser l'augmentation des charges fixes.

315500 Entretien véhicules et matériel**- CHF 13'500**

Outre les éventuelles dépenses uniques, cette position est relativement stable depuis quelques années et ne concerne que des frais d'exploitation. La diminution de 15% est due à l'absence de dépenses uniques en 2020.

316100 Loyers et locations**+ CHF 170'200**

L'augmentation de 45% de cette position est liée à la location de l'extension de la caserne G1, comptabilisée sur 10 mois uniquement (voir chapitre 4 pour les détails). À cela viennent se déduire le loyer du local DAP Z1 et celui de Sports 5. Les autres loyers restent inchangés par rapport aux autres années.

Il convient de noter qu'une partie du loyer de la caserne G1 sera remboursée au SDIS par PNV sous la position 427100 *Produits des locations*.

317000 Frais de réception et de manifestation**+ CHF 3'000**

Au fond de base de CHF 5'000 viennent s'ajouter CHF 3'000 en vue de l'inauguration de la caserne G1 et des nombreux véhicules qui seront remis par l'ECA au SDIS en 2020.

318600 Assurances**+ CHF 6'400**

Si les primes des diverses assurances du SDIS restent inchangées pour la plupart, deux montants supplémentaires viennent grever cette position budgétaire d'une augmentation de 30% :

- la prime ECA immobilière pour l'extension de la caserne G1
- la couverture, en casco complète, du nouveau véhicule matériel du SDIS.

318900 Prestations diverses de tiers**+ CHF 8'000**

L'augmentation de 26% est due au futur contrat de conciergerie de l'extension de la caserne G1, planifié sur 10 mois uniquement.

352100 Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains**+ CHF 28'100**

Le montant supplémentaire correspond à l'augmentation annuelle des salaires du personnel permanent.

365101 Jeunes sapeurs-pompiers**- CHF 27'500**

Si le budget 2019 avait anticipé la création d'un corps de JSP au sein du SDIS, il s'est avéré que cette anticipation était largement prématurée. Lié à la révision des statuts, ce corps de JSP ne pourra raisonnablement voir le jour avant 2021. Il convient donc de supprimer les dépenses de cette position ainsi que les recettes sous 465901 *Cotisations jeunes sapeurs-pompiers*.

381400 Attributions au fonds de réserve**+ CHF 30'000**

Au fond de réserve habituel de CHF 100'000 pour le renouvellement des véhicules et du matériel et celui de CHF 60'000 pour la caserne G1, il convient de rajouter le démarrage d'un fond de réserve de CHF 30'000 pour l'extension de la caserne G1, qui viendra à évoluer avec les années.

427100 Produits des locations**- CHF 41'400**

Cette position comprend le loyer facturé au pro rata des surfaces à PNV pour l'extension de la caserne G1 et le remboursement par PNV, toujours au pro rata, de certaines charges fixes. Le loyer du local PNV dans la caserne G1 actuelle ne sera plus encaissé dès la libération des locaux, prévue pour le 30.03.2019.

Il convient de noter que le montant du remboursement des frais de maintenance de l'extension de la caserne G1 est basé sur une estimation grossière.

465100 Participation financière ECA**CHF 3'000**

Si les effectifs pris en charge dans le cadre du décompte DPS restent stables avec les années, une diminution est observée dans cette position par le nombre plus faible de cours planifiés dans la position 309100 *Frais de formation*, cours qui font l'objet d'une participation financière de l'ECA.

465901 Cotisations jeunes sapeurs-pompiers**CHF 6'000**

Comme indiqué précédemment, la création d'un corps de JSP du SDIS n'étant pas prévisible avant 2021, il convient donc de supprimer cette position.

480900 Prélèvements sur débiteurs douteux**CHF 50'000**

Le contentieux avec la commune de Grandevent n'ayant toujours pas été réglé (représentant une somme de CHF 37'143.50, soit CHF 40'936.12 avec les intérêts moratoires), il convient donc de maintenir la somme résiduelle dans cette position (CHF 41'370) en 2020.

481400 Prélèvement au fond de réserve**CHF 300'000**

Aucun achat majeur de véhicule ni autres dépenses n'étant prévus en 2020, aucun prélèvement ne sera effectué sur ce fond de réserve.

4. ANALYSE DES COÛTS LIÉS À L'EXTENSION DE LA CASERNE G1

Au vu de la conséquence financière sur le budget, ce chapitre présente l'analyse particulière de la prise de possession de l'extension de la caserne G1. Ceci permet de démontrer en toute transparence le coût exact généré par cette extension.

La prise de possession de l'extension de la caserne G1 est planifiée pour le 01.03.2020, date à laquelle les frais de location s'appliqueront. Dès cette date, le SDIS débutera les travaux de réfection des sols de la caserne G1 en déplaçant ses véhicules, garage par garage, dans l'extension. Puis, dans la foulée, le SDIS rapatriera le matériel et les véhicules stockés à Sports 5 afin de rendre ce bâtiment à son propriétaire au 30.04.2020. Dès lors, il y aura deux mois de chevauchement de loyer entre l'extension de la caserne G1 et Sports 5.

En parallèle, PNV débutera son déménagement dans ses nouveaux locaux dans l'extension de la caserne G1. Il est prévu que PNV rende ses locaux actuels à SDIS au 31.03.2020. Dès lors, il y aura un mois de chevauchement des produits de location au bénéfice du SDIS.

Au niveau financier, il convient de distinguer les coûts annuels liés à cette extension de caserne des coûts uniques liés à l'emménagement dans cette extension.

Concernant les coûts annuels, les chiffres sur une année sont accompagnés dans le second tableau des chiffres prévus pour 2020 au pro rata des prises de possession des locaux (10 mois pour l'extension de la caserne et le produit de location des nouveaux locaux PNV ainsi que des charges y relatives, 4 mois pour la location de Sports 5, 3 mois de produits de location des anciens locaux PNV et des charges y relatives). Seul le fond de réserve n'est pas affecté par le calcul au pro rata.

COÛTS ANNUELS (SUR UNE BASE ANNUALISÉE) [CHF]

Position budgétaire	Objet	Dépenses nouvelles	Dépenses obsolètes	Recettes nouvelles	Recettes obsolètes
316100	Loyer extension	220'000			
316100	Loyer Sports 5		15'600		
312300	Électricité extension caserne	10'000			
312300	Électricité local PNV actuel	1'700			
312400	Chauffage extension caserne	13'000			
314100	Charges et maintenance	11'000			
318600	Assurance ECA immobilier	3'500			
313300	Location tapis et appareils d'hygiène	2'000			
318900	Conciergerie	11'400			
381400	Fond de réserve	30'000			
427100	Encaissement loyer local PNV actuel				17'900
427100	Encaissement loyer PNV extension			61'000	
427100	Participation charges local PNV actuel				2'300
427100	Participation charges PNV extension			4'000	
TOTAL		CHF 287'000		CHF 44'800	

COÛTS ANNUELS (AU PRO RATA DES PRISES DE POSSESSION ET REDDITION DES LOCAUX) [CHF]

Position budgétaire	Objet	Dépenses nouvelles	Dépenses obsolètes	Recettes nouvelles	Recettes obsolètes
316100	Loyer extension	183'333			
316100	Loyer Sports 5		10'400		
312300	Électricité extension caserne	8'333			
312300	Électricité local PNV actuel	1'275			
312400	Chauffage extension caserne	10'833			
314100	Charges et maintenance	9'167			
318600	Assurance ECA immobilier	2'917			
313300	Location tapis et appareils d'hygiène	1'667			
318900	Conciergerie	9'500			
381400	Fond de réserve	30'000			
427100	Encaissement loyer local PNV actuel				13'425
427100	Encaissement loyer PNV extension			50'833	
427100	Participation charges local PNV actuel				1'725
427100	Participation charges PNV extension			3'333	
TOTAL		CHF 246'625		CHF 39'016	

Pour des questions de format budgétaire, les totaux des positions sont arrondis à la centaine supérieure.

Le tableau en page suivante présente les dépenses uniques liées à l'emménagement dans l'extension de la caserne G1, notamment en terme d'équipement mobilier.

COÛTS UNIQUES [CHF]

Position budgétaire	Objet	Montant
311100	Équipement (tables, chaises, beamer, écrans)	45'000
311400	Aspirateur centralisé	10'000
311400	Gerbeur électrique	10'000
314100	Galerie pour local de lavage	12'000
317000	Frais pour inauguration	2'000
309900	Soldes pour déménagement	6'250
309900	Soldes pour inauguration	2'200
TOTAL		CHF 87'450

En résumé, il est estimé que l'extension de la caserne G1 va engendrer une dépense annuelle supplémentaire de CHF 242'200 (CHF 207'609 pour 2020 en raison de la prise de possession en cours d'année) ainsi qu'une dépense unique de CHF 87'450 en vue de son équipement.

5. COÛT PAR COMMUNE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (base : 31.12.2018, source : Canton de Vaud, + 340 habitants par rapport à 2017, soit + 0.65%) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (base 07.06.2019, source : ECA). La ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant. Le tableau de péréquation est présenté en annexe 2.

Le coût par habitant s'étale entre CHF 43.79 et 50.00 (53.62 pour la ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La moyenne se situe (sans tenir compte de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains) à CHF 45.58 par habitant (en augmentation de CHF 5.25 par rapport à 2019, soit + 13%).

Toutes les valeurs mentionnées ci-après en CHF. La colonne « montant » est arrondie à l'unité.

Commune	Montant	Coût/ habitant	Commune	Montant	Coût/ habitant
Belmont-sur-Yverdon	17'153	44.67	Mathod	27'762	45.44
Bioley-Magnoux	10'456	46.47	Molondin	10'925	46.49
Bonvillars	23'883	47.29	Montagny-près-Yverdon	36'898	50.00
Chamblon	24'507	45.22	Muttrux	7'103	44.96
Champagne	46'526	45.00	Novalles	4'637	45.91
Champvent	31'121	45.43	Onnens	23'382	47.33
Chavannes-le-Chêne	14'045	45.60	Orges	14'919	44.94
Chêne-Pâquier	6'410	45.46	Pomy	35'104	45.01
Cheseaux-Noréaz	33'134	45.96	Provence	17'812	47.75
Concise	44'819	45.04	Rovray	8'351	46.40
Corcelles-près-Concise	18'199	45.38	Suchy	26'953	45.00
Cronay	17'561	45.61	Suscévoz	9'623	45.18
Cuarny	11'054	45.49	Treycovagnes	21'018	43.79
Démoret	6'754	47.90	Ursins	10'386	45.16
Donneloye	36'595	45.23	Valeyres-sous-Montagny	31'043	43.85
Ependes	16'350	45.42	Valeyres-sous-Ursins	10'427	44.94
Fiez	20'026	44.80	Villars-Epeney	4'573	45.73
Fontaines-sur-Grandson	9'978	45.77	Vugelles-la Mothe	6'004	45.48
Giez	18'868	45.80	Yverdon-les-Bains	1'621'404	53.67
Grandson	149'754	44.57	Yvonand	151'592	44.25

6. REQUÊTE

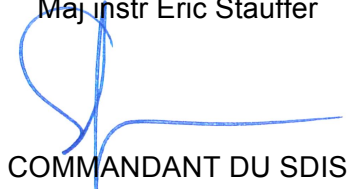
Le budget proposé ici a été élaboré sur la base d'éléments réfléchis et dans un souci d'économie mais aussi avec la responsabilité de garantir la capacité opérationnelle du SDIS.

Il présente une augmentation du coût net imputé aux communes de CHF 280'720 ce qui a pour conséquence une augmentation du coût par habitant de CHF 5.25.

Par la présente, le CoDir sollicite le CI afin de valider le budget 2020 tel que présenté dans cette note lors de l'assemblée du 26.09.2019.

AU NOM DE L'ÉTAT-MAJOR DU SDIS NORD VAUDOIS

Maj instr Éric Stauffer



COMMANDANT DU SDIS

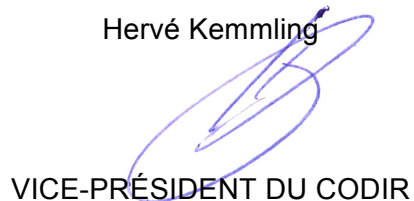
Cap Stéfan Dutoit



QUARTIER-MAÎTRE

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Hervé Kemmling



VICE-PRÉSIDENT DU CODIR

Barbara Giroud



SECRÉTAIRE DU CODIR

Annexes

1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
2. Calcul de la péréquation financière

Distribution

Membres du CI (via son Président)

BUDGETO '20 | CALCUL DU CRÉDIT DE BASE POUR L'UTILISATION PARTICULIÈRE DE SAPEURS-POMPIERS

N°	Commune	Nombre d'habitants*	%	Coefficient	Nombre d'heures	Montant
1	Belmont-sur-Yverdon	384	0.73%	1	12	CHF 360.00
2	Bioley-Magnoux	225	0.43%	1	12	CHF 360.00
3	Bonvillars	505	0.96%	2	14	CHF 420.00
4	Chamblon	542	1.03%	2	14	CHF 420.00
5	Champagne	1'034	1.96%	3	16	CHF 480.00
6	Champvent	685	1.30%	2	14	CHF 420.00
7	Chavannes-le-Chêne	308	0.59%	1	12	CHF 360.00
8	Chêne-Pâquier	141	0.27%	1	12	CHF 360.00
9	Cheseaux-Noréaz	721	1.37%	2	14	CHF 420.00
10	Concise	995	1.89%	2	14	CHF 420.00
11	Corcelles-près-Concise	401	0.76%	1	12	CHF 360.00
12	Cronay	385	0.73%	1	12	CHF 360.00
13	Cuarny	243	0.46%	1	12	CHF 360.00
14	Démoret	141	0.27%	1	12	CHF 360.00
15	Donneloye	809	1.54%	2	14	CHF 420.00
16	Ependes	360	0.68%	1	12	CHF 360.00
17	Fiez	447	0.85%	1	12	CHF 360.00
18	Fontaines-sur-Grandson	218	0.41%	1	12	CHF 360.00
19	Giez	412	0.78%	1	12	CHF 360.00
20	Grandson	3'360	6.38%	7	24	CHF 720.00
21	Method	611	1.16%	2	14	CHF 420.00
22	Molondin	235	0.45%	1	12	CHF 360.00
23	Montagny-près-Yverdon	738	1.40%	2	14	CHF 420.00
24	Mutrux	158	0.30%	1	12	CHF 360.00
25	Novalles	101	0.19%	1	12	CHF 360.00
26	Onnens	494	0.94%	1	12	CHF 360.00
27	Orges	332	0.63%	1	12	CHF 360.00
28	Pomy	780	1.48%	2	14	CHF 420.00
29	Provence	373	0.71%	1	12	CHF 360.00
30	Rovray	180	0.34%	1	12	CHF 360.00
31	Suchy	599	1.14%	2	14	CHF 420.00
32	Suscévaz	213	0.40%	1	12	CHF 360.00
33	Treycovagnes	480	0.91%	1	12	CHF 360.00
34	Ursins	230	0.44%	1	12	CHF 360.00
35	Valeyres-sous-Montagny	708	1.34%	2	14	CHF 420.00
36	Valeyres-sous-Ursins	232	0.44%	1	12	CHF 360.00
37	Villars-Epeney	100	0.19%	1	12	CHF 360.00
38	Vugelles-la Mothe	132	0.25%	1	12	CHF 360.00
39	Yverdon-les-Bains	30'211	57.38%	61	132	CHF 3'960.00
40	Yvonand	3'426	6.51%	7	24	CHF 720.00
TOTAL		52'649	100.00%	125	650	CHF 19'500.00

Récapitulatif

Récapitulatif		
Nombre total d'heures		650
Montant total	CHF	19'500.00

Calcul du crédit de base

Le crédit de base est calculé sur la base de l'art 3 de l'Annexe 3 du Règlement SDIS NV.

Chaque commune reçoit un crédit de base à faire valoir pour des heures d'utilisation particulière des sapeurs-pompiers.

Ce crédit est calculé sur la base de la péréquation suivante :
pour la première tranche de 500 habitants: 12 heures
pour chaque tranche supplémentaire de 500 habitants: 2 heures.

Le crédit de base est réinitialisé au 1er janvier de chaque année.

Sources

* Au 31.12.2018, scriis.vd.ch

Données du document

Date	14.06.2019
Auteur	Maj instr Éric Stauffer

BUDGETO '20 | CALCUL DE LA PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

N°	Commune	Valeur immobilière*		%	Charges au prorata valeur immobilière		Nombre d'habitants**	%	Charges au prorata nombre d'habitants		90% habitants 10% immobilière		Coût par habitant
1	Belmont-sur-Yverdon	CHF	115'988'341.62	0.79%	CHF	18'357.83	384	0.73%	CHF	17'019.51	CHF	17'153.34	CHF 44.67
2	Bioley-Magnoux	CHF	93'564'422.53	0.63%	CHF	14'808.73	225	0.43%	CHF	9'972.37	CHF	10'456.00	CHF 46.47
3	Bonvillars	CHF	236'254'568.84	1.60%	CHF	37'392.74	505	0.96%	CHF	22'382.43	CHF	23'883.46	CHF 47.29
4	Chamblon	CHF	182'428'107.51	1.24%	CHF	28'873.46	542	1.03%	CHF	24'022.33	CHF	24'507.44	CHF 45.22
5	Champagne	CHF	333'619'376.67	2.26%	CHF	52'802.97	1'034	1.96%	CHF	45'828.58	CHF	46'526.01	CHF 45.00
6	Champvent	CHF	239'853'741.09	1.63%	CHF	37'962.39	685	1.30%	CHF	30'360.32	CHF	31'120.53	CHF 45.43
7	Chavannes-le-Chêne	CHF	111'134'329.89	0.75%	CHF	17'589.57	308	0.59%	CHF	13'651.06	CHF	14'044.92	CHF 45.60
8	Chêne-Pâquier	CHF	49'652'915.82	0.34%	CHF	7'858.72	141	0.27%	CHF	6'249.35	CHF	6'410.29	CHF 45.46
9	Cheseaux-Noréaz	CHF	276'316'676.17	1.87%	CHF	43'733.49	721	1.37%	CHF	31'955.90	CHF	33'133.66	CHF 45.96
10	Concise	CHF	324'072'082.19	2.20%	CHF	51'291.89	995	1.89%	CHF	44'100.03	CHF	44'819.22	CHF 45.04
11	Corcelles-près-Concise	CHF	139'198'614.26	0.94%	CHF	22'031.39	401	0.76%	CHF	17'772.98	CHF	18'198.82	CHF 45.38
12	Cronay	CHF	139'193'760.33	0.94%	CHF	22'030.63	385	0.73%	CHF	17'063.83	CHF	17'560.51	CHF 45.61
13	Cuarny	CHF	85'995'949.08	0.58%	CHF	13'610.84	243	0.46%	CHF	10'770.16	CHF	11'054.23	CHF 45.49
14	Démoret	CHF	71'384'566.54	0.48%	CHF	11'298.26	141	0.27%	CHF	6'249.35	CHF	6'754.24	CHF 47.90
15	Donneloye	CHF	273'213'444.08	1.85%	CHF	43'242.33	809	1.54%	CHF	35'856.21	CHF	36'594.82	CHF 45.23
16	Ependes	CHF	125'737'067.90	0.85%	CHF	19'900.79	360	0.68%	CHF	15'955.79	CHF	16'350.29	CHF 45.42
17	Fiez	CHF	138'712'645.38	0.94%	CHF	21'954.48	447	0.85%	CHF	19'811.77	CHF	20'026.04	CHF 44.80
18	Fontaines-sur-Grandson	CHF	81'013'900.75	0.55%	CHF	12'822.32	218	0.41%	CHF	9'662.12	CHF	9'978.14	CHF 45.77
19	Giez	CHF	153'780'483.28	1.04%	CHF	24'339.31	412	0.78%	CHF	18'260.52	CHF	18'868.40	CHF 45.80
20	Grandson	CHF	993'572'328.19	6.74%	CHF	157'255.75	3'360	6.38%	CHF	148'920.71	CHF	149'754.21	CHF 44.57
21	Method	CHF	214'181'561.14	1.45%	CHF	33'899.18	611	1.16%	CHF	27'080.52	CHF	27'762.39	CHF 45.44
22	Molondin	CHF	98'007'703.61	0.66%	CHF	15'511.98	235	0.45%	CHF	10'415.59	CHF	10'925.22	CHF 46.49
23	Montagny-près-Yverdon	CHF	471'286'490.47	3.20%	CHF	74'591.96	738	1.40%	CHF	32'709.37	CHF	36'897.63	CHF 50.00
24	Mutruz	CHF	50'568'505.37	0.34%	CHF	8'003.63	158	0.30%	CHF	7'002.82	CHF	7'102.90	CHF 44.96
25	Novalles	CHF	38'425'873.37	0.26%	CHF	6'081.78	101	0.19%	CHF	4'476.49	CHF	4'637.02	CHF 45.91
26	Onnens	CHF	232'311'746.27	1.58%	CHF	36'768.70	494	0.94%	CHF	21'894.89	CHF	23'382.27	CHF 47.33
27	Orges	CHF	105'851'961.47	0.72%	CHF	16'753.52	332	0.63%	CHF	14'714.78	CHF	14'918.66	CHF 44.94
28	Pomy	CHF	252'117'409.93	1.71%	CHF	39'903.40	780	1.48%	CHF	34'570.88	CHF	35'104.13	CHF 45.01
29	Provence	CHF	185'301'148.72	1.26%	CHF	29'328.18	373	0.71%	CHF	16'531.97	CHF	17'811.59	CHF 47.75
30	Rovray	CHF	74'010'286.88	0.50%	CHF	11'713.84	180	0.34%	CHF	7'977.90	CHF	8'351.49	CHF 46.40
31	Suchy	CHF	193'303'923.36	1.31%	CHF	30'594.81	599	1.14%	CHF	26'548.66	CHF	26'953.28	CHF 45.00
32	Suscévoz	CHF	71'163'289.85	0.48%	CHF	11'263.23	213	0.40%	CHF	9'440.51	CHF	9'622.78	CHF 45.18
33	Treycovagnes	CHF	118'227'552.83	0.80%	CHF	18'712.24	480	0.91%	CHF	21'274.39	CHF	21'018.17	CHF 43.79
34	Ursins	CHF	76'555'485.32	0.52%	CHF	12'116.67	230	0.44%	CHF	10'193.98	CHF	10'386.25	CHF 45.16
35	Valeyres-sous-Montagny	CHF	176'970'443.50	1.20%	CHF	28'009.66	708	1.34%	CHF	31'379.72	CHF	31'042.71	CHF 43.85
36	Valeyres-sous-Ursins	CHF	74'095'505.54	0.50%	CHF	11'727.32	232	0.44%	CHF	10'282.62	CHF	10'427.09	CHF 44.94
37	Villars-Epeney	CHF	36'904'586.82	0.25%	CHF	5'841.00	100	0.19%	CHF	4'432.16	CHF	4'573.05	CHF 45.73
38	Vugelles-la Mothe	CHF	46'649'495.97	0.32%	CHF	7'383.36	132	0.25%	CHF	5'850.46	CHF	6'003.75	CHF 45.48
39	Yverdon-les-Bains	CHF	7'129'284'149.99	48.36%	CHF	1'128'373.76	30'211	57.38%	CHF	1'339'001.05	CHF	1'620'048.32	CHF 53.62
40	Yvonand	CHF	933'537'758.46	6.33%	CHF	147'753.90	3'426	6.51%	CHF	151'845.94	CHF	151'436.73	CHF 44.20
TOTAL		CHF	14'743'442'200.99	100.00%	CHF	2'333'490.00	52'649	100.00%	CHF	2'333'490.00	CHF	2'635'600.00	

Récapitulatif		
---------------	--	--

Récapitulatif		
Charges totales	CHF	3'557'700
Recettes	CHF	(922'100)
Sous-total	CHF	2'635'600

Participation YLB		
Montant	CHF	(302'110)
Coût net de la région	CHF	2'333'490

Calcul de la péréquation

La péréquation est calculée sur la base de l'article 37 des statuts de l'Association du SDIS NV, à savoir à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants et à 10% au prorata de la valeur immobilière.

La ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du SDIS à raison d'un forfait de base de CHF 10.- par habitant, contribution spéciale qui n'est appliquée qu'au bénéfice des communes membres du SDIS.

Sources

* Au 07.06.2019, données fournies par l'ECA

** Au 31.12.2018, scris.vd.ch

Données du document

Date	17.06.2019
Auteur	Maj instr Éric Stauffer